

Guide de la Mobilité sortante Ecoles et stages 2020-2021

Marina Baudry

Chargée de mobilité internationale

Tel : 04 77 47 88 56

marina.baudry@esadse.fr

<http://www.esadse.fr/fr/mobilite/121012-relations-internationales>

Isabelle Vérilhac

Directrice de l'innovation et des relations internationales

Tel : 04 77 49 31 95

Isabelle.VERILHAC@citedudesign.com

**Ecole
supérieure
d'art
et design**



**3, rue
Javelin
Pagnon
42 048
Saint-
Etienne
cedex 1**

**infos@
esadse.fr
tél. +33
(0)4 77 47
88 00**

**www.
esadse.fr
fax +33
(0)4 77 47
88 01**

SOMMAIRE

I. Échanges internationaux en école et en stage	3
II. Bourses	5
a) La bourse Européenne : ERASMUS +	5
b) Bourse de la Région Auvergne Rhône-Alpes	7
III. Conseils avant le départ	8
Calendrier de la mobilité 2020-2021	11
CONTACTS	11
Annexe 1. Formulaire 2020-21	12
Annexe 2. Écoles partenaires ESADSE	13

I. Échanges internationaux en école et en stage

Le programme pédagogique de l'ESADSE comprend un semestre de mobilité internationale. La mobilité peut avoir lieu soit dans une école partenaire, soit sous forme de stage dans une entreprise à l'étranger.

Il existe deux types de partenariats pour les mobilités d'études : les partenariats avec des pays européens dans le cadre du programme Erasmus + (cf. page 5) et les partenariats bilatéraux pour les pays qui n'y sont pas éligibles.

Le fait de présenter sa candidature pour une mobilité est un engagement. L'étudiant.e qui entame un parcours doit le réaliser jusqu'au bout et dans les meilleures conditions.

Eligibilité :

- Être diplômé.e du DNA
- Être admis.e en 4ème année et avoir réglé les frais d'inscription à l'ESADSE
- Connaître la langue du pays visité ou à défaut parler anglais suffisamment bien pour suivre un cours ou travailler dans une entreprise
- Répondre aux critères de langues exigés par certaines écoles
- Souscrire aux assurances obligatoires en France et à l'international selon les lois en vigueur dans le pays d'accueil
- Effectuer les démarches de passeport/visa pour partir dans le pays choisi le cas échéant

Calendrier :

- Les dates limites de candidature au sein des écoles varient. Les étudiants reçoivent l'information concernant les dates au moment des nominations.
- Les dates des départs et retours varient en fonction des calendriers académiques des écoles partenaires. Généralement, le semestre commence en septembre et finit en janvier.

Le parcours de la mobilité :

> La candidature

- Préparer avec ses enseignant.e.s son projet pédagogique pour son séjour à l'étranger ;
- Envoyer un dossier de vœux (formation ou stage) au SRI (Service Relations Internationales), sous forme d'un seul document pdf format A4, 5mo maximum à marina.baudry@esadse.fr (obligatoirement en mettant en copie maria.moreira@esadse.fr).

Le dossier doit être composé de :

> Un formulaire avec 3 vœux : écoles partenaires ou entreprise internationale de stage (Cf. p.11)

Attention, c'est l'étudiant.e qui doit trouver son stage. Toutefois, le SRI fournit aux étudiant.e.s intéressé.e.s une liste « Base de données stages internationaux » qui pourra les aider dans leurs recherches.

> Un portfolio : 5 projets max en lien avec votre souhait de l'école ou de stage

> Un CV

> Une lettre de motivation en français signée d'une page maximum présentant la motivation pour partir à l'étranger, et les motivations pour chacun des vœux. Cette lettre servira à déterminer, quel étudiant candidate dans quelle école. Pour les étudiants qui partent en stage, il faut commencer à chercher l'entreprise d'accueil le plus tôt possible

> Sur papier libre : programme de cours souhaités pour chaque destination citée en vœu

*** Toutes les pages doivent comporter votre nom et votre prénom.**

> Sélection

> Les **dossiers seront examinés** par les équipes pédagogiques qui valideront les destinations

> Les étudiant.e.s sont ainsi **nominé.e.s**, ces résultats sont transmis aux écoles partenaires. Celles-ci envoient en retour les modalités et dates de candidatures

> Une fois informé.e, l'étudiant.e est **responsable du respect de la date limite de candidature** ; tenez compte des délais postaux et travaillez en avance.

> L'étudiant.e constitue **son dossier de candidature**, celui-ci est envoyé aux écoles partenaires **par le SRI**.

> L'école d'accueil envoie en **réponse une lettre d'acceptation** avec les dates du calendrier académique ou une lettre de refus.

Pour les mobilités sous forme de stage, l'étudiant doit **signer avec l'entreprise d'accueil une convention de stage** fournie par le SRI en 3 exemplaires. Attention aux indemnités de stage, les bourses sont versées jusqu'à un certain plafond (par exemple, entre 550 et 670 euros /mois en 2019, consulter le SRI pour plus d'informations).

>Bourses

- L'étudiant.e fournit au SRI les papiers nécessaires à la constitution des dossiers de bourse ;
- Seuls les dossiers envoyés avant la date limite pourront être pris en compte ;
- Seuls les dossiers de mobilité dans nos écoles partenaires ou les stages avec une convention signée seront retenus par le SRI. Attention vous avez jusqu'au **fin juin 2020** pour fournir votre convention de stage au SRI ;
- Les étudiant.es sélectionné(e)s devront le cas échéant leur contrat de bourse Erasmus +.

>Après la mobilité

- **L'étudiant.e devra remplir tous les documents demandés par le Service Relations Internationales et/ou les organismes de bourses (Erasmus + et Bourse de la Région Auvergne Rhône-Alpes).**
- L'étudiant.e doit valider son parcours à l'étranger en se présentant aux examens dans son école d'accueil, obtenir son **relevé de note à l'établissement d'accueil** et le retourner au SRI. Les étudiant.e.s en stage doivent rendre **l'Évaluation de stage signée par l'organisme d'accueil au SRI** et présenter son rapport de stage selon les modalités définies par l'équipe pédagogique.

II. Bourses

a) La bourse Européenne : ERASMUS + 2014-2020, pour un échange en école et en stage



Cofinancé par l'Union européenne

>Généralités

L'ESADSE a obtenu en décembre 2013 la Charte **Erasmus +**.

Erasmus + est un programme créé par la Commission Européenne pour favoriser les mobilités des étudiant.e.s et des personnels entre les Etats membres de la Communauté Européenne.

La bourse **Erasmus +** est une aide au départ, elle ne couvre pas l'ensemble des frais du voyage.

L'étudiant.e doit être en mesure de subvenir à ses besoins dans le pays d'accueil. De plus, l'argent peut être versé bien après le départ de l'étudiant.e.

La Bourse **Erasmus +** est une allocation dont le montant et la durée de versement dépendent du nombre d'étudiant.e.s en mobilité et des pays de destination.

Pays du Programme :

- **27 Etats membres de l'Union européenne :**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

- Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie

Les fourchettes (données 2019) :

(En €)	Pays de destination	Fourchette Bourses Etudes	Fourchette Bourses Stage
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume Uni, Suède	270-370	420-520
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	220 - 370	370-470
Groupe 3	Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	170 – 270	320-420

Cette subvention peut être cumulée avec d'autres bourses, comme celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (cf. page suivante) ou du Crous. Un premier versement est réalisé par l'ESADSE, à hauteur de 80 % de la somme totale attribuée. Le solde de 20 % sera versé lorsque l'ensemble des documents de mobilité auront été remis au SRI de l'ESADSE.

Les étudiant.e.s en situation de handicap peuvent **bénéficier d'aides supplémentaires** (en fonction des cas et sur présentation d'un dossier examiné par l'agence française 2e2f : assistance pour le voyage, logement adapté à l'étranger etc...), faites-vous connaître au SRI.

> Test et cours de langue

Les étudiant.e.s éligibles au programme **Erasmus +** doivent, avant de partir et à leur retour, passer un examen de niveau de langue. Cet examen sert à mesurer le niveau de langue avant et après le séjour. **Les résultats n'ont aucune incidence sur le programme de bourse**, il s'agit uniquement de mesurer l'évolution du niveau de l'étudiant.e pendant sa mobilité. Le test se passe en ligne. L'avance (80%) ainsi que le solde (20%) des bourses **Erasmus +** ne sera versé qu'après le passage du test de langue. Certains étudiant.es pourront bénéficier d'un cours de langue en ligne gratuit sur internet, ce cours est obligatoire.

>Les documents :

Avant le départ :

L'étudiant.e doit remettre son **contrat Erasmus** + original et signé et un **RIB** au SRI pour pouvoir recevoir le virement de la bourse sur son compte.

L'étudiant.e fait le **choix d'une liste de cours** qu'il doit soumettre à ses enseignant.e.s, c'est le contrat d'étude ou **Learning Agreement**. Les établissements européens qui participent au programme appliquent le même système de notation : les **ECTS** (European Credit Transfer System). Pour valider un semestre, il faut obtenir 30 crédits ECTS. Ce contrat sera signé par le SRI, par l'étudiant.e et par l'école d'accueil afin d'être définitivement validé.

Pendant le séjour :

Etudes : arrivé.e au sein de l'école d'accueil, il peut y avoir des changements sur le contrat d'études. Il faut donc remplir le document « **During the Mobility** ». Lorsque cette liste a été correctement remplie, les acquis sont systématiquement reconnus via la retranscription des ECTS validés dans le dossier scolaire de l'étudiant.e.

Au retour l'étudiant.e :

L'étudiant.e remet au SRI son **relevé de notes ou bien son évaluation de stage** comprenant ses dates d'arrivée et de départ au sein de l'organisme d'accueil (école ou entreprise) ;

L'étudiant.e recevra de la part d'**Erasmus** + un rapport final en ligne à compléter obligatoirement ;

L'étudiant.e devra passer le **test final de langue**. Le résultat de ce test n'a pas d'incidence sur la bourse, mais le passage est obligatoire pour le versement final.

b) Bourse de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un échange en école et en stage

Depuis 1987, la région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les étudiant.e.s des établissements de la région qui souhaitent acquérir une expérience internationale en accordant des bourses.

La bourse ne couvre pas l'intégralité de la durée de la mobilité de l'étudiant.e, afin de faire bénéficier un maximum d'étudiant.e.s d'un financement pour une mobilité.

Les étudiant.e.s de nationalité étrangère ne sont pas éligibles à la bourse s'ils vont en mobilité dans leur pays d'origine. Ils sont éligibles s'ils partent dans un autre pays.

La région accorde des bourses d'un montant de 95€/semaine (données 2019). Toutes les semaines de mobilité ne pourront être couvertes par la bourse. Une moyenne sera faite en fonction du nombre d'étudiant.e.s à partir.

Conditions :

- Être étudiant.e ou apprenti de l'enseignement supérieur et effectuer une mobilité à l'étranger, sauf DOMTOM (Formation de 2 à 9 mois ou stage de 1 à 5 mois) ;
- Pour les étudiant.e.s qui ne sont pas de nationalité française, les séjours dans le pays d'origine ne sont pas éligibles.
- Cette bourse ne peut pas être versée aux étudiants en stage qui touchent plus 577,50 € par mois (687,50 pour les boursiers ou les étudiant.e.s en situation de handicap).

Constitution du dossier à transmettre par mail au Service des Relations Internationales (SRI) sur marina.baudry@esadse.fr et mobility@esadse.fr en copie (voir la date limite dans le calendrier, page 11) .

- CV en français ;
- une lettre de motivation complète (au moins 3 paragraphes) précisant sa destination : pays, ville, nom de l'école. Attention, il faut textuellement écrire que vous sollicitez la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la bourse pour pouvoir effectuer votre mobilité.
- Un RIB et une procuration si le compte bancaire n'est pas au nom de l'étudiant allocataire ;
- la notification conditionnelle ou définitive (si l'étudiant est boursier) du CROUS (2020-2021) ;
- pour les stages : en plus des documents ci-dessus, la Convention de stage signée (voir la date limite dans le calendrier, page 11), sinon votre stage ne sera pas soutenu par les bourses.

Une confirmation de la Région est envoyée par mail à l'étudiant.e. À partir de cette étape **l'étudiant.e gère en direct son dossier et ses papiers avec la région Auvergne-Rhône-Alpes**. Il faut être vigilant avec les papiers demandés et respecter les étapes décrites dans le règlement sinon l'argent perçu devra être remboursé.

Le paiement de cette bourse s'effectue en deux fois. Le premier versement (de 80% du montant) a lieu au début de la mobilité lors du renvoi à la Région de l'attestation d'arrivée signée par la structure d'accueil. Le solde s'effectue lorsque vous avez téléchargé le rapport final sur le site internet de la Bourse de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et renvoyé à la Région le certificat de présence. Le rapport de fin de séjour permet aux élus régionaux d'apprécier les bénéfices de la mobilité et d'alimenter les réflexions pour l'amélioration des procédures. Il permet également de faire partager votre expérience à d'autres étudiants partant à l'étranger. La trame est décrite dans le règlement de la bourse de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

III. Conseils avant le départ

Généralités

- Si l'entrée au pays choisi nécessite un visa, demander le passeport pendant le S2 de l'année 3. Attention, les délais de fabrication peuvent être très longs.
- Prévoir un budget suffisant car la bourse ne couvrira pas toutes les dépenses et peut parfois être versée très tard ;
- Au-delà de 3 mois (et parfois même pour une période de moins de 3 mois) dans les pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, il est nécessaire d'obtenir un **visa**, qui entraîne des frais supplémentaires à prévoir dans le budget de départ ;
- Il est recommandé de travailler son niveau de langue notamment en anglais avant son départ ;
- Prévenir le Bureau des Relations Internationales de l'école d'accueil de la date d'arrivée et demander un rendez-vous pour les premiers papiers de ses dossiers de bourses ;
- Aller récupérer son relevé de note au Bureau des Relations Internationales de l'école d'accueil avant le départ ;
- Rester en contact par mail avec ses enseignants à l'ESADSE pendant la durée du séjour ;
- Tenir informé le SRI de l'ESADSE de l'avancement de vos démarches.

Hébergement

Les conditions d'hébergement se règlent au cas par cas en fonction des destinations (résidences universitaires, chez l'habitant, colocations, logements privés ou échanges d'appartements entre étudiants). Le SRI apporte une assistance technique (téléphone, mails...), mais ne se charge pas de la recherche de logements pour les étudiants.

Prendre contact avec l'établissement d'accueil ou des étudiants pour organiser son hébergement.

Il faut trouver un logement dans la ville de votre séjour et bien sûr régler les frais inhérents à sa location. Dans ce cas, il y a plusieurs démarches possibles :

- utiliser les informations remises par le SRI
- prendre contact avec le service en charge du logement dans l'établissement d'accueil
- solliciter l'aide des étudiants étrangers ayant séjourné à l'ESADSE après avoir demandé leurs coordonnées au SRI
- demander l'aide des étudiants de l'ESADSE ayant déjà séjourné dans la ville où vous vous rendez, après avoir demandé leurs coordonnées au Service Mobilité Internationale

Prudence à l'étranger

Nous vous recommandons de consulter le site du ministère des affaires étrangères avant de partir :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/>

Et une fois sur place, de vous inscrire systématiquement sur Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

- L'inscription consulaire :

Le Consulat Général de France a la charge, entre autres, d'assurer la défense et la protection des Français. Il propose également des services de mairie ou de préfecture. Lors du séjour à l'étranger, il est donc vivement recommandé de vous inscrire au registre des Français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire. Cette démarche est gratuite, volontaire et non obligatoire et peut s'avérer très utile par exemple pour obtenir un renouvellement de passeport ou dans le cas de la mise en place d'un plan de sécurité.

- Si vous rencontrez des difficultés pendant votre voyage, contactez le SRI sans attendre.

Santé – Assurances

Pour votre assurance santé consultez les sites :

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/vous-partez-faire-vos-etudes-a-l-etranger/index.php>

En fonction de votre organisme d'adhésion, vous pouvez consulter également :

<https://smerra.fr/19-securite-sociale/26-vous-partez-a-letranger>

OU

Dans le cadre de votre mobilité, vous devez effectuer différentes démarches administratives concernant la couverture santé et les différents risques :

Destination	Formalités obligatoires	Formalités conseillées
Europe	Carte Européenne d'Assurance Maladie Assurance responsabilité civile	Assistance Rapatriement Garantie Europe Inscription Consulaire
Hors Europe	Garantie Universelle	Inscription Consulaire

Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Cette carte est utilisée dans 29 pays et est délivrée pour une période maximum de 12 mois par l'organisme de sécurité sociale dont dépend l'étudiant, sur présentation d'un certificat de scolarité ou d'une convention de stage, et ce, quel que soit le pays européen de séjour.

Cette carte permet la prise en charge des soins en maladie, maternité sans notion d'immédiate nécessité. Elle dispense d'adhérer au régime étudiant de l'Etat membre où l'étudiant poursuit ses études. Les prestations sont obtenues conformément à la législation de l'Etat où séjourne l'étudiant. Dans tous les cas, la CEAM ne permet pas de couvrir tous les risques, chaque pays ayant sa propre politique en matière de protection. Par exemple, le Royaume-Uni ne remboursera pas les soins dispensés dans le secteur privé. En Allemagne, Belgique, Espagne ou au Danemark, l'étudiant devra supporter une partie du prix des médicaments.

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-en-europe.php>

Assurance frais chirurgicaux

Dans le cadre des mobilités hors communauté européenne, il est fortement conseillé de souscrire une garantie qui prend en charge les frais chirurgicaux.

Garanties diverses

Le rapatriement et l'assistance médicale : en cas d'accident, ou de maladie grave, l'étudiant doit pouvoir se faire rapatrier à son domicile en France, ou bien recevoir la visite d'un proche s'il ne peut pas être rapatrié. Des mécanismes d'assistance médicale sont également prévus pour, par exemple, recevoir des médicaments.

Assurance responsabilité civile

La responsabilité civile est une garantie qui assure la prise en charge des dommages matériels ou immatériels causés à un tiers. Cette assurance est obligatoire en tant qu'étudiant à l'ESADSE, mais dans beaucoup de contrats elle se limite au territoire national et **il faut vérifier avant de partir qu'elle vous couvre à l'étranger.**

L'assurance bagages :

Lors des déplacements, les bagages peuvent être égarés ou volés. Différents mécanismes permettent de garantir ce risque : contrat intégré au billet d'avion, garantie spéciale attachée à l'assurance personnelle à l'étranger... Attention, les objets précieux (y compris appareils photo, micro-ordinateurs...) sont souvent garantis dans des conditions particulières.

L'annulation des réservations :

Un cas de force majeure peut empêcher de partir à la dernière minute. En prenant le billet d'avion ou de train, il faut se renseigner sur les possibilités d'annulation ou de décalage de la date de départ.,

Carte d'identité étudiante internationale.

La **carte d'identité étudiante internationale**, appelée carte ISIC (International Student Identity Card), est distribuée par les revendeurs officiels ISIC.

L'objectif de cette carte est de permettre aux étudiants de conserver leur statut d'étudiant quel que soit leur pays d'origine. Elle donne droit à des réductions dans tous les domaines de la vie quotidienne pour accompagner l'étudiant et alléger ses charges : culture (musées, théâtres), hébergement (hôtels), divertissement, shopping... Elle permet également une réduction sur les tarifs dans les transports (avion, train, location de voiture). La carte ISIC, soutenue par l'Unesco est utilisée dans 120 pays.

C'est une carte individuelle, pourvue d'une photo, et accessible à tous les étudiants, lycéens et collégiens. Son prix en France est de 13 euros.

La carte est valable pendant seize mois (de septembre jusqu'en décembre de l'année suivante).

<http://www.isic.fr/commande-carte-isic-2/>

Permis de conduire

Hors de l'Union Européenne, pour conduire il faut demander un permis de conduire international auprès d'une préfecture ou d'une mairie. Il est gratuit et délivré immédiatement sur présentation du permis national valide, de deux photos et d'un justificatif d'identité.

Ce permis international est valable 3 ans et n'est renouvelable qu'une seule fois.

Calendrier de la mobilité 2020-2021

2 décembre 2019	Réunion de présentation de la mobilité internationale qui sera suivie d'autres rencontres : par option ou individuelles sur rdv
31 janvier 2020	Rendu des dossiers des vœux <i>école et stage</i> par mail à marina.baudry@esadse.fr (en mettant en copie maria.moreira@esadse.fr) en un seul document PDF : <ul style="list-style-type: none"> - Le formulaire de vœux (p.12 de ce document) - Un portfolio composé de 5 projets <u>1 seul PDF A4 5mo max</u> - CV + lettre de motivation, présentant brièvement votre motivation pour partir à l'étranger - Pour le stage, préciser des entreprises visées pour faire le stage - Sur une feuille libre : programme de cours choisi au sein de chaque école
Février 2020	Présélection des étudiants par la commission internationale avec entretiens
15 février-15 mai 2020	Constitution du dossier pour annonce des nominations aux écoles partenaires, en fonction des dates limites des candidatures dans les écoles Attention, l'étudiant.e est responsable de la conformité du dossier et du respect du délai de candidature.
Juin 2020	Validation des mobilités après résultats du DNA et passage en 4ème année Constitution des dossiers pour les dossiers de bourses
Fin juin 2020	Date limite pour rendre les conventions de stage signées par toutes les parties (étudiant.e + entreprise + ESADSE)
6 juillet 2020	Date limite pour la réception des lettres de motivation pour la bourse régionale
Juin-juillet 2020	Signature des contrats de bourses selon résultats de la commission, saisie sur intranet

CONTACTS

Chargée de mobilité internationale Marina Baudry Tel: +33 4 77 47 88 56 Marina.baudry@esadse.fr mobility@esadse.fr	Directrice de l'innovation et des relations internationales Isabelle Vérilhac Tel : 04 77 49 31 95 Isabelle.VERILHAC@citedudesign.com
Directrice des formations Magali Coué Tel :+33 4 77 49 62 61 Magali.coue@esadse.fr	Responsable des études Nathalie Wimille Tel : +33 4 77 47 88 52 Nathalie.wimille@esadse.fr
Service Scolarité Julie Jacob Cœur Tel: +33 4 77 47 88 12 julie.jacob-coeur@esadse.fr	Service Scolarité Bérénice Barbier Tel: +33 4 77 47 88 12 berenice.barbier@esadse.fr
Option art Réfèrent mobilité : Valérie Orgeret valerie.ogeret@esadse.fr Coordinateur phase projet : Remy Hysbergue remy.hysbergue@esadse.fr	Option design Réfèrent mobilité : Laurent Grégori Kader.mokaddem@esadse.fr Coordinateur phase projet : Eric Jourdan eric.jourdan@esadse.fr

Annexe 1. Formulaire 2020-21

Candidature mobilité internationale

Écoles partenaires et stages internationaux

Année académique 2020/2021

Nom et prénom :

Téléphone :

E-mail :

Adresse permanente :

Date de naissance :

Votre ville de naissance et son code postal :

Nationalité :

Option : Art / Design

Avez-vous déjà bénéficié d'une Bourse Régionale pour mobilité internationale ou bien d'une bourse Erasmus+ ?
Oui/Non

Projets de destinations :

Vœu n°1 :

Vœu n°2 :

Vœu n°3 :

Documents à joindre à la candidature et à transmettre par mail en 1 seul PDF A4 5mo max
au Service relations internationales sur marina.baudry@esadse.fr, en cc. maria.moreira@esadse.fr *

- Le présent formulaire d'inscription
- Votre portfolio composé de 5 projets en lien avec les destinations choisis 1 seul PDF A4 5mo max
- CV + lettre de motivation signée présentant votre motivation pour partir à l'étranger
- Sur une feuille libre : programme de cours choisi au sein de chaque École

** Toutes les pages doivent comporter vos nom et prénom.*

Niveau linguistique :

Langue	En cours d'apprentissage	Niveau suffisant pour suivre des cours/effectuer un stage
Anglais	oui / non	oui / non
	oui / non	oui / non
.....	oui / non	oui / non
.....		

Date :

Signature de l'étudiant :

Ecole
supérieure
d'art
et design
◀▶

3, rue
Javelin
Pagnon
42048
Saint-
Etienne
cedex 1

infos@
esadse.fr
tél. +33
(0)4 77 47
88 00

www.
esadse.fr
fax +33
(0)4 77 47
88 01

Annexe 2. Écoles partenaires ESADSE

Contrats Erasmus + (39 signées + 4 en cours de signature)

- **Allemagne**
 - Kunsthochschule Weissensee, Berlin. Première signature en 2019. Ville Unesco de design.
 - Hochschule Darmstadt - University of Applied Sciences, Darmstadt. Première signature en 2000.
 - Faculty of Design, Folkwang University of the Arts, Essen. Première signature en 2013.
 - Faculty of Design - Burg Giebichenstein University of Art and Design, Halle. Première signature en 2010.
 - Staatliche Akademie der Bildenden Künste, Karlsruhe. Première signature en 1996.
 - Muthesius Academy of Fine Arts and Design, Kiel. Première signature en 1996.
 - Hochschule für Gestaltung, Schwäbisch Gmünd. Première signature en 2017.
 - *Hochschule Koblenz, Institut für Künstlerische Keramik und Glas, D-56203 Höhr-Grenzhausen. En cours de signature*
- **Autriche**
 - FH JOANNEUM University of Applied Sciences, Graz. Première signature en 2012. Ville Unesco de design.
- **Belgique**
 - Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles, École supérieure des arts, Bruxelles. Première signature en 2010.
 - LUCA School of Arts, Bruxelles. Première signature en 2010.
 - *L'École de recherche graphique, Bruxelles. En cours de signature*
- **Espagne**
 - Escola Superior de Disseny i Enginyeria de Barcelona, Barcelone. Première signature en 2009. Ville Unesco de littérature.
 - Escola Massana Centre d'Art i Disseny, Barcelone. Première signature en 1992. Ville Unesco de littérature.
 - Universitat Politècnica de València, Valence. Première signature en 2006
- **Estonie**
 - Estonian Academy of Arts, Tallinn. Première signature en 2003.
- **Finlande**
 - University of Lapland - Lapin Yliopisto, Rovaniemi. Première signature en 2002.
- **Hongrie**
 - Moholy-Nagy University of Art and Design, Budapest. Première signature en 2003. Ville Unesco de design.
- **Italie**
 - Accademia di Belle Arti di Bologna, Bologne. Première signature en 1996. Ville Unesco de musique.
 - Alma Mater Studiorum, Université de Bologne. Première signature en 2014. Ville Unesco de musique.
 - ISIA Firenze, Industrial & Communication Design, Florence. Première signature en 2002.
 - Politecnico di Milano, Polidesign, Milan. Première signature en 2005.
 - Università degli Studi "G. d'Annunzio", Chieti & Pescara. Première signature en 2018.
- **Lettonie**
 - Art Academy of Latvia, Riga. Première signature en 2006.
- **Pays Bas**
 - Willem de Kooning Academy - Rotterdam University of Applied Sciences. Première signature en 2010.
- **Pologne**
 - Jan Matejko Academy of Fine Arts in Cracow, Cracovie. Première signature en 2003. Ville Unesco de littérature.

- The Academy of Fine Arts in Katowice, Katowice. Première signature en 2002. Ville Unesco de musique.
- **Portugal**
 - Universidade de Aveiro, Aveiro. Première signature en 2014.
 - Universidade de Lisboa-Faculdade de Belas-Artes, Lisbonne. Première signature en 1996.
 - Universidade de Porto, Porto. Première signature en 1996.
- **République Tchèque**
 - Mendel University, Faculty of Forestry and Wood Technology. Department of Furniture, furniture design and habitation, Brno. Première signature en 2005.
 - Tomas Bata University in Zlin Faculty of multimedia communication, Zlin. Première signature en 2010.
- **Roumanie**
 - Université d'art et design de Cluj-Napoca. Première signature en 2008.
- **Royaume-Uni**
 - Robert Gordon University Faculty of Design and Technology Gray's School of Art International, Aberdeen. Première signature en 2000.
 - The University of Northampton, Northampton. Première signature en 2003.
 - *University of Dundee, Duncan of Jordanstone College of art and design, en cours de signature. Ville Unesco de design*
 - *Glasgow School of Art, Glasgow, en cours de signature. Ville Unesco de musique*
- **Serbie**
 - Université des Arts de Belgrade. Première signature en 2006.
- **Slovaquie**
 - Vysoka Skola Vytvarnych Umeni-Academy of Fine Arts and Design, Bratislava. Première signature en 1991.
- **Slovénie**
 - University of Ljubljana Academy of Fine Arts and Design, Ljubljana. Première signature en 2014. Ville Unesco de littérature.
- **Suède**
 - The Swedish School of Textiles, University of Borås, Borås. Première signature en 2009.
 - Linnaeus University, Växjö. Première signature en 2017.
- **Turquie**
 - Marmara Universitesi, Güzel Sanatlar Fakültesi-Faculté des Beaux-Arts, Istanbul. Première signature en 2003. Ville Unesco de design

Conventions Bilatérales (30 signées + 2 en cours de signature)

- **Australie**
 - The University of Sydney, College of the Arts. Première signature en 2000. Ville Unesco du Film.
- **Brésil**
 - L'Escola Superior de Desenho Industrial, Rio de Janeiro. Première signature en 2003.
 - Universidade Federal do Rio de Janeiro. Première signature en 2010.
- **Canada**
 - The Ontario College of Art & Design, Toronto. Première signature en 1996.
 - Université Laval, Québec. Première signature en 1998.
 - Université du Québec À Montréal. Première signature en 1999. Ville Unesco de design.
 - Université de Montréal. Première signature en 2015. Ville Unesco de design.
- **Chine**
 - China Academy of Art, Hangzhou. Première signature en 2006. Ville Unesco d'artisanat et arts populaires.
 - Nanjing Art Institute, Nanjing. Première signature en 2010.

- China Central Academy of Fine Arts Beijing, Pékin. Première signature en 2010. Ville Unesco de design.
- Shenzhen University College of Art and Design, Shenzhen. Première signature en 2016. Ville Unesco de design.
- College of Design and Innovation. Tongji University, Shanghai. Première signature en 2017. Ville Unesco de design.
- Hubei Institute of Fine-Arts, HIFA, Wuhan. Première signature en 2018. Ville Unesco de design.
- **Colombie**
 - Universidad de Bogotá Jorge Tadeo Lozano, Bogota. Première signature en 2014. Ville Unesco de musique.
- **Corée du Sud**
 - Kookmin University, Techno Design School, Séoul. Première signature en 2015. Ville Unesco de design.
 - Honam University, Gwangju. Première signature en 1998. Ville UNSECO d'arts numériques
- **Côte d'Ivoire**
 - Ecole Nationale des Beaux-Arts d'Abidjan, Abidjan. Première signature en 2009.
 - École Supérieure Internationale de Design, Architecture d'Intérieur et du Bâtiment. Première signature en 2019.
- **Inde**
 - Srishti School of Art, Design and Technology, Yelahanka New Town – Bangalore. Première signature en 1996.
 - National Institute of Design, Ahmedabad. Première signature en 2010.
- **Indonésie**
 - Institute of Technology in Bandung. Première signature en 2018. Ville créative Unesco de design.
- **Japon**
 - Nagoya City University, Nagoya. Première signature en 2009. Ville Unesco de design.
 - *Nagoya University of Arts, en cours de signature. Ville Unesco de design*
- **Liban**
 - Académie Libanaise des Beaux-Arts, Beyrouth. Première signature en 2014.
- **Maroc**
 - Institut national des beaux-arts de Tétouan. Première signature en 2019. Ville Unesco d'artisanat et arts populaires
- **Mexique**
 - Universidad Internacional, Cuernavaca Morelos. Première signature en 2011.
 - Universidad Autonoma Metropolitana, Mexico. Première signature en 2014. Ville Unesco de design.
 - Universidad Nacional Autonoma de Mexico. Première signature en 2019. Ville Unesco de design.
- **Pérou**
 - La Pontificia Universidad Católica del Perú, Lima. Première signature en 2001.
- **Russie**
 - *Saint Petersburg Art and Industry Academy, Saint-Petersbourg, en cours de signature.*
- **Suisse**
 - Haute Ecole d'Art et Design, Genève. Première signature en 2004.
- **Tunisie**
 - Institut supérieur des beaux-arts de Sousse. Première signature en 2019.